



Société
pour la Sauvegarde
du Patrimoine
de Pointe-Claire

Mémoire

Site du patrimoine

La pointe claire



Photo : Jean-Charles Labelle

Présenté à la consultation publique organisée par

La Ville de Pointe-Claire

Le 23 janvier 2013

Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire
CP 1092, Pointe-Claire, Qc, H9S 4H9 Tél. : (514) 693-9114

www.patrimoinepointeclaire.org

info@patrimoinepointeclaire.org

Ont participé à la rédaction de ce mémoire :

Claude Arsenault, président de la Société

Julie Brunet, assistante à la rédaction

Michel Forest, muséologue et membre du conseil d'administration de la Société

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Objet du présent mémoire.....	4
1.2. Mission de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire.....	4
1.3 Réalisations de la Société (voir en annexe la liste complète).....	4
1.4 Intérêt des citoyens pour le patrimoine et l'histoire de Pointe-Claire	5
1.5 Demande à la Ville de créer un site du patrimoine.....	6
2. La pointe claire, site patrimonial	6
2.1 Intérêt historique et architectural	7
2.1.1 Le moulin (1709-1710).....	7
2.1.2 L'église Saint-Joachim (1881-1885)	7
2.1.3 Le presbytère (1848 et rehaussement en 1913)	8
2.1.4 Le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1867)	8
2.1.5 La croix des missionnaires (vers 1787)	8
2.1.6 Le cimetière autour de l'église Saint-Joachim.....	9
2.1.7 L'école Marguerite-Bourgeoys.....	9
2.3 Intérêt archéologique	9
2.4 Intérêt du cadre naturel	10
3. Menaces et interventions	10
3.1 Actions passées qui ont mené à des pertes au niveau du patrimoine.....	10
3.2 Actions qui ont mené à la préservation du patrimoine	10
3.3 Menaces éventuelles à prendre en considération.....	11
3.4 Travaux de restauration à effectuer	12
4. Responsabilités de la Ville dans la constitution d'un site du patrimoine, découlant de la Loi sur le patrimoine culturel.....	13
4.1 Développer une vision et des objectifs d'intervention éclairés	13
4.1.1 Plan de conservation	13
4.1.2 Implication et contribution financière de la Ville.....	14
5. Recommandations à la Ville de Pointe-Claire pour le site du patrimoine de <i>La pointe claire</i>	15

5.1 Toponymie.....	15
5.2 Gestion du site	15
5.3 Mise en valeur	16
5.4 Actions concrètes pour assurer l’harmonie avec le milieu	17
5.5 Recherche	17
5.6 Actions pour assurer l’intégrité historique et architecturale de <i>La pointe claire</i>	18
6. Conclusion.....	19
Annexe.....	19
Réalisations de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire	20

1.Introduction

1.1 Objet du présent mémoire

Ce mémoire porte sur le projet de citation de site du patrimoine de *La pointe claire* par la Ville de Pointe-Claire. D'entrée de jeu, nous souhaitons témoigner toute notre reconnaissance aux élus de la Ville pour le geste qu'ils posent ici à l'égard de la sauvegarde du patrimoine de notre communauté. Puissent ces efforts garantir la survie et la transmission aux générations futures des richesses culturelles et architecturales qui nous ont été léguées par nos ancêtres et concitoyens d'antan.

Dans un second temps, nous aimerions mentionner que nous sommes heureux que la demande pour la création d'un site du patrimoine à *La pointe claire* faite en septembre 2005 par la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire (la Société) et des citoyens concernés par la protection du patrimoine bâti et historique de Pointe-Claire est en voie d'être menée à terme par la municipalité. En effet, en adoptant le 3 décembre dernier lors d'une réunion du Conseil un avis de motion concernant la création d'un site du patrimoine sur *La pointe claire*, la Ville a répondu à l'une de nos attentes les plus chères. Dans ce contexte, c'est avec plaisir que nous répondons aujourd'hui à l'invitation faite aux citoyens de se prononcer sur la vision proposée dans cette motion. Le site du patrimoine en question vise à protéger certains des éléments les plus exceptionnels du patrimoine de notre ville et nous tenons donc à participer au processus de consultation.

En tant que citoyens engagés dans la sauvegarde du patrimoine et membres d'un organisme spécialisé dans la recherche et la mise en valeur du patrimoine de Pointe-Claire, nous souhaitons mettre à profit notre expertise par le biais de réflexions sur l'avenir de *La pointe claire* et de recommandations.

1.2. Mission de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

En 2000, la Société est créée par un groupe de citoyens de Pointe-Claire soucieux de protéger le patrimoine bâti qui est alors en perdition à Pointe-Claire. Elle a pour mission la sauvegarde du patrimoine historique, architectural et archéologique de Pointe-Claire et sa mise en valeur. La Société a développé un important volet éducatif afin de sensibiliser la population à l'importance de préserver son patrimoine. Elle est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'État en raison de cet aspect. Les membres de la Société effectuent près de 5 000 heures de bénévolat annuellement afin de poursuivre sa mission.

1.3 Réalisations de la Société (voir en annexe la liste complète)

Au cours des douze dernières années, la Société a joué un rôle important dans la sauvegarde de trois maisons patrimoniales et dans la protection de l'intégrité architecturale de *La pointe claire*. Ses membres ont effectué des milliers d'heures de recherche historique en archives et ont procédé à la publication des brochures *À la pointe claire* et *Le Moulin de Pointe-Claire 1710-2010*. Ils ont également assuré la réalisation d'un outil pédagogique pour les classes de cinquième année du primaire, intitulé *300 ans d'architecture à Pointe-Claire*, offert de nombreuses visites guidées, conférences, expositions et fait diverses interventions dans les médias. À l'été 2006, ils ont réalisé une *Mission de recherche sur les moulins à vent en France*. Au fil des ans, les membres de la Société ont aussi rédigé plusieurs mémoires et réalisé différents ouvrages, entre autres sur les

moulins à vent. En 2010, ils ont procédé à l'achat et à la restauration de meules pour le moulin de Pointe-Claire. En 2011, la Société a apporté son appui à la création de la murale de l'Épicerie du Village (volet historique) et a entrepris des démarches pour la création d'une institution muséale à Pointe-Claire dans la maison Antoine-Pilon (1710). Depuis 2010, les membres de la Société assurent la réalisation de calendriers historiques.

Grâce à ses activités, la Société a pu procéder depuis sa création à l'embauche de plus de 25 étudiant(e)s provenant de divers secteurs de recherche, dont elle a assuré la supervision.

Pour souligner le 300^e anniversaire de la création de Pointe-Claire, la Société travaille présentement au projet de livre historique *Pointe-Claire 1713-2013*.

1.4 Intérêt des citoyens pour le patrimoine et l'histoire de Pointe-Claire

La réussite d'un projet de création d'un site patrimonial réside dans la volonté commune de tous les intervenants de s'impliquer activement. Les citoyens de Pointe-Claire ont à cœur de préserver le cachet historique de leur ville établie depuis les débuts de la colonie française sur les bords du lac Saint-Louis et ils en ont fait la preuve en de nombreuses occasions. Les fonds recueillis dans les années 1980 pour permettre la restauration de l'église Saint-Joachim, par exemple, témoignent avec éloquence de cette volonté.

Le fait est que les citoyens de Pointe-Claire sont fiers de leur coin de pays, de son histoire et de son patrimoine et veulent pouvoir le faire connaître à leur famille, à leurs amis et aux gens de la région et d'ailleurs. Beaucoup de gens qui sont nés ou qui ont grandi à Pointe-Claire et qui ont dû quitter la ville en gardent un précieux souvenir et reviennent tôt ou tard à leurs sources pour s'y installer de nouveau ou, tout simplement, pour faire un retour périodique sur *La pointe claire*. Ils retrouvent là un lieu qui leur est cher. Il ne faut pas s'étonner, dans ce contexte, que le moulin serve d'emblème à la Ville de Pointe-Claire depuis 1911 et à de nombreuses associations communautaires, culturelles et sportives regroupant des citoyens de Pointe-Claire. C'est un élément identitaire très fort qui rappelle l'attachement des citoyens de la ville à cette pointe de terre qui s'avance dans les eaux du fleuve Saint-Laurent.

Le Village de Pointe-Claire tout entier attire déjà de nombreux visiteurs qui aiment son cachet d'antan et l'atmosphère unique qu'on y retrouve. En se préoccupant de protéger ses richesses patrimoniales et de les mettre en valeur, nous pouvons offrir plus et mieux aux générations futures qui viendront en découvrir l'histoire et les secrets. Dans cette optique, il est tout à fait approprié que les efforts de sauvegarde et de mise en valeur de la richesse du patrimoine bâti du Village commencent par la protection des trésors de *La pointe claire*.

À l'image des citoyens d'autres villes québécoises qui, avec l'appui de leurs élus, ont fait de leurs richesses patrimoniales des leviers culturels, éducatifs et touristiques de leur économie – des villes comme Lachine, Saint-Eustache, Kamouraska et plusieurs autres – c'est avec plaisir que de nombreux citoyens de Pointe-Claire accueillent et appuient le projet de création du site du patrimoine de *La pointe claire*.

1.5 Demande à la Ville de créer un site du patrimoine

Dans le cadre de ses efforts pour protéger l'intégrité de *La pointe claire*, la Société a sensibilisé la Fabrique en 2005 au problème du projet de construire une salle paroissiale derrière l'église Saint-Joachim. Il était proposé à l'époque que cette construction de facture moderne soit installée sur le terrain autour de l'église sur le site d'un ancien cimetière. Suite aux efforts des membres de la Société, il y a eu mobilisation des paroissiens, des résidents du Village et de plusieurs autres citoyens de Pointe-Claire. Lors d'une consultation organisée par la Fabrique auprès de ses paroissiens, la Société a su sensibiliser ceux-ci et leur démontrer l'intérêt qu'il y avait de préserver l'intégrité architecturale de *La pointe claire*. En prenant la décision de ne pas construire de nouvelle salle paroissiale et, plutôt, d'investir dans la restauration de l'église et dans la conversion de la maison du bedeau en salle de catéchèse, la Fabrique a pris en considération nos appréhensions et l'intérêt des citoyens en posant un geste déterminant pour la sauvegarde de l'intégrité de *La pointe claire*. Elle a en outre procédé à d'importants travaux de restauration de l'église, portant sur sa toiture, sa maçonnerie et sa structure.

Cet épisode récent de l'histoire démontre clairement la nécessité et l'urgence de créer un site du patrimoine sur *La pointe claire*, afin de protéger cette dernière. C'est dans ce contexte que la Société, en 2005, a fait la demande auprès de la Ville de Pointe-Claire de créer un site du patrimoine. Ceci s'est fait lors d'une réunion du Conseil de Ville où plus de 150 membres et citoyens sensibles au patrimoine se sont présentés. Nous demandions alors à la Ville de Pointe-Claire de protéger *La pointe claire* avec un règlement, tel que le permettait la Loi sur les Biens culturels alors en vigueur. Cette loi, ainsi que la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel permettent aux municipalités de protéger elles-mêmes leur patrimoine en créant des sites du patrimoine.

2. La pointe claire, site patrimonial

Selon la Loi sur le patrimoine culturel, «*le site patrimonial est un lieu ou un ensemble d'immeubles qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique, ou technologique*» (article 2). Il ne fait aucun doute que cette définition s'applique à *La pointe claire*. Terre de légendes, lieu d'arrêt des voyageurs qui empruntaient les voies d'eau pour parcourir le continent à travers les âges, *La pointe claire* porte en elle une histoire qui remonte aux débuts de l'établissement français. Son nom même, descriptif de nature, nous rappelle ces premiers Français qui nous ont laissé des noms de lieu comme la Malbaie, les Éboulements ou, encore, les Trois-Rivières.

Les études d'intérêt historique, architectural et du patrimoine bâti soulignent unanimement le caractère unique et exceptionnel de *La pointe claire* : «*Par sa localisation exceptionnelle sur une pointe de terre, les vues offertes sur le lac et la ville de même que l'importance historique du lieu et la valeur patrimoniale élevée des bâtiments qui s'y trouvent encore, la pointe constitue assurément un fleuron du patrimoine de Pointe-Claire et même de toute l'agglomération urbaine de Montréal* ».¹

¹ Ville de Montréal : Évaluation du patrimoine urbain, arrondissement Pointe-Claire, 2005, p. 27

2.1 Intérêt historique et architectural

La pointe claire englobe quatre des plus anciens édifices du Village de Pointe-Claire. Le moulin à vent, patrimoine rarissime, forme un ensemble unique avec l'église, le couvent, le presbytère ainsi que la croix des missionnaires et le cimetière. Les bâtiments de *La pointe claire* constituent un patrimoine diversifié en ce qui a trait aux typologies fonctionnelles soit industrielles, religieuses et culturelles et aux styles français, néoclassique, néogothique et Second empire. Dans l'*Inventaire patrimonial et étude du patrimoine bâti de l'arrondissement de Pointe-Claire*, réalisé par la firme Patri-Arch (auteur : Martin Dubois) en octobre 2005 pour la Ville de Pointe-Claire et le ministère de la Culture, des Communications de la Condition féminine (MCCCF), l'auteur souligne : « *La qualité remarquable d'un Patrimoine bâti dont les plus anciens vestiges seront bientôt tricentenaires.* »² « *L'ensemble bâti de la pointe claire et son site qui s'avance dans le lac Saint-Louis constituent un paysage architectural et naturel exceptionnel* »³. L'étude en question souligne que « *la baisse constante de la pratique religieuse depuis quelques décennies, la désaffectation de plus en plus fréquente des églises, presbytères et couvents met tout un pan du patrimoine de Pointe-Claire en péril. La ville de Pointe-Claire n'échappe pas au phénomène et devra adopter des mesures efficaces afin de protéger ses monuments* »⁴. Pour le moment, aucune mesure légale ne protège les bâtiments du site contre d'éventuelles altérations ou modifications. De plus, les terrains libres situés derrière l'église et le presbytère ainsi que la Pointe elle-même ne sont pas protégés. « *De nouvelles constructions pourraient venir briser l'harmonie et l'équilibre de ce site sensible.* »⁵

2.1.1 Le moulin (1709-1710)

Le 23 novembre 1698, les Sulpiciens, seigneurs de l'Île de Montréal, concèdent le lot 152 à Raphaël Beauvais. Le supérieur François Dollier de Casson se réserve deux arpents de front sur cinq de profondeur dans l'acte de concession afin de construire un moulin sur la Pointe. Le moulin à vent servait à moudre les céréales de base comme le blé. Dénudée d'arbre, la Pointe est le lieu idéal pour capter le maximum de vent, force motrice du moulin. Le 23 décembre 1708, les Sulpiciens engagent donc Léonard Paillé et son fils Charles pour la construction de la charpente du toit et du mécanisme. Le contrat de maçonnerie est donné le 27 février de l'année suivante à Jean Mars. Les travaux débutent au printemps 1709 et se terminent en novembre 1710. Léonard Paillé est un charpentier réputé dans la construction de moulins à vent et à eau ; il en a érigé une vingtaine dans la région de Montréal dont ceux de Senneville et de la Pointe-du-Moulin à l'Île-Perrot. Le maçon Jean Mars est aussi un expert dans son domaine ; il a réalisé les tours des moulins de Senneville et de l'Île-Perrot. Construit à une époque où l'on craint encore l'Iroquois, le moulin est équipé pour la défense : on l'utilise comme redoute en cas d'attaque et ses murs sont percés de meurtrières à plusieurs endroits. Le moulin devient un centre de rencontres et un lieu d'échanges pour la communauté naissante.

2.1.2 L'église Saint-Joachim (1881-1885)

L'église Saint-Joachim est la quatrième église à se trouver sur *La pointe claire*, la première ayant été inaugurée le 17 octobre 1713 et la deuxième ayant été construite de 1750 à 1755. La construction de la troisième église a lieu entre 1868 et 1881. Mais le 17 avril 1881, vers les quatre heures du matin, le feu se déclare dans la sacristie de la vieille église que la paroisse se

²Patri-Arch : Inventaire patrimonial et étude du patrimoine bâti de l'arrondissement de Pointe-Claire, 2005, Vol 1, p. 43

³Idem, Vol 4, p. 01-4

⁴Idem, Vol 1, p. 45

⁵Idem, Vol 4, p. 01-4

préparait à démolir. Un vent violent poussa les flammes sur la nouvelle église et ce fut la destruction des deux églises. La quatrième église est ainsi construite sur les décombres de la précédente par le même entrepreneur, François Archambault. Le plan correspond en tous points à celui de la troisième église réalisé par Victor Bourgeau, un illustre architecte de son temps. On conserve une partie de la maçonnerie de la vieille église tout comme celle des murs de la sacristie et on réutilise les bonnes pierres tirées des décombres. L'église est ouverte au culte en mai 1883. L'édifice néo-gothique, construit en forme de croix latine, dégage une forte impression de verticalité accentuée par le jeu de la pierre grise bossée et de la pierre de taille, des contreforts qui rythment l'élévation des murs long-pans et du clocher monumental. Tout est parfaitement symétrique dans ce concept couronné aux extrémités de la façade de tourelles d'angle surmontées de pinacles. Le traitement très sobre des murs percés de fenêtres ogivales est rehaussé par l'ornementation de sa corniche à modillons. L'église se distingue par une abside (partie du chœur où est l'autel) à sept pans coupés. L'église Saint-Joachim est un véritable joyau de l'architecture québécoise et sans contredit l'un des plus beaux ouvrages de Victor Bourgeau.

2.1.3 Le presbytère (1848 et rehaussement en 1913)

Construit au début du dix-huitième siècle, le premier presbytère est démoli en 1848. Il est remplacé la même année par un nouveau bâtiment plus spacieux et fonctionnel aux yeux des usagers. D'inspiration néo-classique, c'est une vaste maison québécoise en pierre ornée en façade d'une grande galerie protégée par le larmier du toit. En septembre 1847, Narcisse Prévost conclut un marché avec les syndics pour en assurer la construction et celle des dépendances, mais il faudra un deuxième marché avec Basile Daoust, menuisier charpentier de Pointe-Claire pour que les travaux soient complétés. En 1912, l'architecte Théodose Daoust élabore les plans du nouveau presbytère. Il va s'inspirer des édifices de style Second Empire mis à la mode sous le règne de l'empereur Napoléon III. Tout en conservant la maçonnerie de 1848, il y superpose un étage au toit Mansard recouvert d'ardoise et orné d'une terrasse faîtière avec clôture en fonte. Les fenêtres, coiffées de pyramides et d'épis de faîtage, font un petit château de cette originale maison curiale. Les travaux de réfection entrepris en 1954 ont fait disparaître des détails de mouluration. Le presbytère Saint-Joachim représente un témoignage unique d'évolution d'un bâtiment issu de l'architecture traditionnelle québécoise.

2.1.4 Le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1867)

Le 5 juin 1866, la Fabrique achète le terrain de la Pointe à dame Julie Legault dit Deslauriers, veuve de Benjamin Dubois, pour aussitôt l'échanger avec la Congrégation de Notre-Dame contre le terrain sur lequel se trouve le couvent de 1787. Celui-ci était de toute façon en mauvais état et exigeait d'importants travaux. Les religieuses, en vertu d'une entente, jouiront de l'usufruit du terrain pour aussi longtemps qu'elles y enseigneront et y tiendront mission. Au printemps 1867, les travaux du nouveau couvent débutent ; les entrepreneurs Octave et Louis Bourgoïn suivent les plans et devis de l'architecte Henri-Maurice Perrault. Neveu par alliance du grand architecte John Ostell, Perrault choisit un concept architectural imprégné de ce classicisme anglais que son mentor avait employé en réalisant le Grand Séminaire de Montréal (1854-1857) et qui transparaît dans les détails architecturaux de la corniche à modillons, des lucarnes et du clocheton.

2.1.5 La croix des missionnaires (vers 1787)

La croix de bois qui se trouve sur *La pointe claire* fut érigée vers 1787 par le curé Pierre Sartelon, Sulpicien, et nommée « croix des missionnaires » en hommage aux premiers prêtres qui sont allés en mission évangéliser les Amérindiens. Elle est l'une des rares croix de ce type qui subsistent sur l'île de Montréal. En 2005, la croix était tombée et les Sœurs voulaient s'en

départir. Suite à l'intervention de notre Société, les Sœurs ont décidé de préserver la croix et l'ont fait redresser. La croix n'est pour le moment pas considérée comme un bien patrimonial, mais plutôt comme une œuvre d'art public dans le projet de site du patrimoine de la Ville de Pointe-Claire.

2.1.6 Le cimetière autour de l'église Saint-Joachim

Terre sacrée, lieu d'achèvement inscrit dans le cérémonial de la mort, le cimetière faisait partie autrefois de l'environnement de l'église. Dès la construction de la première église en 1713 et de son cimetière, des dépouilles y sont enterrées. Le cimetière de la deuxième église est délimité par un mur de pierre construit par le maçon du village, Gabriel Boulerice. Cet enclos est démoli avec la construction de la troisième église. Un nouveau cimetière est alors aménagé ; il comprend les terrains acquis des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, incluant ceux du côté est de l'église et une partie de ceux situés au nord-ouest de celle-ci. Le cimetière fut fermé en 1946. Selon nos recherches, plus de 5 000 paroissiens ont été inhumés dans ces cimetières entre 1713 et 1946. Toutefois, lors du démantèlement du cimetière dans les années 1950, seulement une quarantaine de corps ont été exhumés et transférés au nouveau cimetière sur le boulevard Saint-Jean. On doit donc comprendre que, même si toutes les pierres tombales ont été retirées, nos ancêtres reposent toujours sur ce site. Le cimetière n'est pour le moment pas considéré comme tel dans le projet de site du patrimoine de la Ville de Pointe-Claire, mais plutôt comme un vaste espace vert.

2.1.7 L'école Marguerite-Bourgeoys

Bien que de construction plus récente, l'école Marguerite-Bourgeoys sera elle aussi incluse dans le site du patrimoine de *La pointe claire* puisqu'advenant un changement de vocation de celle-ci, elle sera ainsi protégée contre l'implantation de condominiums ou autres bâtiments indésirables sur un tel site, que ce soit par leur hauteur, leur architecture ou leur fonction. Avec l'église, le couvent et le presbytère, l'école constitue un élément de l'ensemble institutionnel unique de bâtiments ayant servi à l'éducation des jeunes par les religieux à travers l'histoire. L'école des garçons se trouve au départ dans ce qui était autrefois l'ancien Hôtel Bergevin, acquis en 1897 par la commission scolaire, le gouvernement provincial et la Fabrique (curé Laberge). Le curé de l'époque jugeait que l'hôtel, qui est entre autres un débit de boisson, constitue un lieu peu convenable pour se trouver dans l'environnement immédiat de l'église. Le bâtiment est donc converti en école et appelé Académie des Frères de Saint-Joseph. Puis, sous la direction des Frères de l'Instruction Chrétienne, il devient l'Académie Saint-Joseph de la Pointe-Claire et, en 1928, le Collège de Pointe-Claire. C'est cette même année qu'un nouvel édifice est construit à côté du bâtiment existant, qui devient dès lors le lieu de résidence des frères enseignants. L'école prend alors tour à tour les noms d'école Saint-Joachim et, en 1929, d'Académie Saint-Joachim. En 1938, la neuvième année est ajoutée et l'école devient l'École complémentaire Saint-Joachim. Avec l'ajout subséquent de la dixième année, elle prend finalement le nom d'École primaire supérieure Saint-Joachim. En 1953, l'école est agrandie et l'année suivante, les filles y sont admises et elle est nommée Marguerite-Bourgeoys.

2.3 Intérêt archéologique

En 2001, à la demande de la Société, la Ville de Pointe-Claire et le MCCCCF engagent la firme Archéotec pour effectuer une étude du potentiel archéologique de *La pointe claire*. Ce projet comprend un inventaire et des fouilles à l'emplacement du premier couvent, de la deuxième église et des cimetières. Les archéologues présument l'existence de témoins de la présence amérindienne sur le site, qui a fort probablement été fréquenté par les populations iroquoiennes

et algonquiennes avant l'arrivée des Européens. Les emplacements du fort en pieux de bois et du premier noyau villageois sont à identifier lors d'éventuelles fouilles archéologiques.

2.4 Intérêt du cadre naturel

Les berges du lac Saint-Louis sont un patrimoine naturel exceptionnel. S'avancant dans le fleuve Saint-Laurent, *La pointe claire* propose une vue exceptionnelle à 360 degré sur le Lac, sur les bâtiments de Pointe-Claire et sur le Mont-Royal.

3. Menaces et interventions

3.1 Actions passées qui ont mené à des pertes au niveau du patrimoine

- 1948-1954 : retrait de tout vestige *apparent* du cimetière : pierres tombales, clôture, croix, sentiers, etc.
- 1954 : construction de la maison du bedeau et retrait des fioritures du presbytère lors de travaux de rénovation.
- 1963 : construction des deux ailes du couvent de Pointe-Claire
- Années 1980 : pose d'une clôture *Frost* sur le terrain devant l'église donnant sur la berge

3.2 Actions qui ont mené à la préservation du patrimoine

- 1962 : une citoyenne de Pointe-Claire, Ann Fuller, est en désaccord avec une évaluation patrimoniale du couvent par le ministère des Affaires culturelles du Québec qui conclue que le couvent n'avait pas de valeur patrimoniale et qui permet qu'il soit détruit. Les Sœurs veulent alors le démolir pour le remplacer par une construction moderne. Mais Mme Fuller s'y oppose et réussit à sensibiliser le maire Arthur Séguin à préserver le couvent.
- 1963 : des travaux de maçonnerie et de toiture sur le moulin sont réalisés par les couventines et les Sœurs. Ceux-ci ne reflètent cependant pas la façon de construire les moulins du temps du régime français.
- 1967 : l'installation d'ailes sur le moulin est effectuée au meilleur des connaissances de l'époque mais, comme pour ceux de 1963, ces travaux ne reflètent pas la façon de construire les moulins à l'époque de la Colonie française.
- Années 1980 : la Ville procède à l'aménagement des berges du côté ouest.
- 1983 : le moulin est classé comme bien archéologique par le ministère des Affaires culturelles
- 1985 : des travaux de restauration de l'église sont menés par monsieur le curé Bernard Tremblay, qui y investi 500 000\$.
- 2004-2005: le projet de construire une salle paroissiale sur le terrain de l'église est évité et l'intégrité architecturale de *La pointe claire* est ainsi préservée.
- 2005 : la Croix des missionnaires près du moulin est tombée ; suite à l'intervention de la Société, les Sœurs choisissent de la préserver et de la réinstaller.
- 2007-2012 : de nouveaux travaux de restauration sont entrepris sur l'église (toiture, maçonnerie, structure, etc.) au coût de 1 770 000\$ dont 1 220 000 \$ proviennent de la Fondation du Patrimoine religieux du Québec et 550 000\$ de la Fabrique (incluant des dons des paroissiens).

- 2007 : une étude est réalisée par le MCCCCF concernant la valeur patrimoniale des couvents du Québec ; selon cette étude, le couvent de Pointe-Claire est reconnu comme un site de la plus haute valeur.

3.3 Menaces éventuelles à prendre en considération

Par la création d'un site du patrimoine, la Ville de Pointe-Claire entend accorder à *La pointe claire* un statut particulier qui devrait permettre de protéger l'intégrité du site et sa riche valeur patrimoniale. Dans la préparation des règles devant régir les efforts de protection du site, il sera important de tenir compte de certaines menaces éventuelles qui sont d'ores et déjà identifiables :

- **Couvent** : le terrain du couvent est très convoité. Régulièrement, des promoteurs immobiliers sollicitent les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame afin d'acheter ce terrain. Lors du Colloque international *Des couvents en héritage* qui a eu lieu au couvent des Sœurs grises à Montréal en 2009, Luc Noppen, organisateur et directeur de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'UQAM, a déclaré dans son mot de présentation : « *À l'heure de la désaffectation des traditions religieuses historiques, couvents, monastères et abbayes qui émaillent les paysages de nos villes et de nos campagnes sont menacés de déshérence. Les communautés qui les ont bâtis, habités et qui en ont assuré la survie n'ont plus les moyens d'assumer la charge patrimoniale qu'impose l'attachement de la société civile pour ces imposants bâtiments et leurs jardins convoités par le développement* ». Il a ajouté que tous les couvents sont ou seront sous peu à vendre au Québec. Une fois vendu, il sera trop tard pour les sauver. Il faut donc agir rapidement pour les protéger.

Une étude actuariale réalisée par la maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal en 2003 prévoyait à l'époque que le couvent serait laissé par les Sœurs d'ici 15 ans. Qu'arrivera-t-il ensuite? Il faut prendre en considération le fait que le départ éventuel des Sœurs pourrait entraîner un changement de vocation de l'édifice. Pendant que tous les intervenants sont encore en place, il serait souhaitable qu'on se penche d'ores et déjà sur cette question, comme l'expert Luc Noppen le conclut.

- **Moulin** : on constate que celui-ci subit une détérioration constante. Ses ailes tombent en morceau et pourraient tomber complètement prochainement. La maçonnerie également est grandement détériorée et il y a infiltration d'eau dans celle-ci jusqu'à l'intérieur du bâtiment. Il est souhaitable que la restauration du moulin soit entreprise le plus rapidement possible.
- **Presbytère** : la vocation à venir du presbytère est aussi une préoccupation qui interpelle tout particulièrement le curé actuel qui appréhende ce qu'il adviendra du bâtiment après la fin de son mandat dans trois ans. Il serait là encore souhaitable de commencer dès maintenant à se questionner sur ce point avec les responsables de la Fabrique.
- **Église** : dans le cadre des mesures de protection visant l'église, des consultations et discussions devront nécessairement avoir lieu pour prendre le pouls des attentes des représentants de la Fabrique et des paroissiens qui sont les principaux responsables de la condition remarquable de ce patrimoine bâti de Pointe-Claire. Présentement, la paroisse est l'une des plus en santé de l'Île de Montréal. Elle est bien vivante et très

dynamique, ce qui lui a permis de réaliser tous les travaux de réfection dans l'histoire récente de l'église. L'**intérieur de l'église** est dans une condition impeccable et d'un intérêt remarquable : il faut donc s'assurer de le préserver. Toutefois, il faut réaliser qu'à partir du moment où l'église sera reconnue comme un bien patrimonial, on ne pourra plus s'en remettre aux seules ressources financières des 1 200 paroissiens pour payer toutes les dépenses afférentes à la sauvegarde de ce bâtiment, incluant son intérieur.

- En marge de la valeur des bâtiments qui s'y trouvent, *La pointe claire* est également reconnue comme un site à fort potentiel archéologique. En assurant sa protection, il faudra donc aussi prévoir des mesures qui éviteront toute destruction du patrimoine archéologique si de quelconques besoins d'excavation deviennent nécessaires (égout, aqueduc, gaz, enfouissement des fils, etc.). En 2006, notre Société a participé à une rencontre au bureau du MCCCCF à Montréal. À cette occasion, il nous a été expliqué par la responsable en archéologie du MCCCCF que la ville de Pointe-Claire possédait les connaissances sur son patrimoine archéologique et que la municipalité était responsable d'agir afin de bien gérer ce patrimoine.
- Un autre danger qui guette *La pointe claire* est la pose éventuelle d'antennes de télécommunication. En effet, la Ville a voté un règlement en 2007 permettant que des antennes de télécommunication puissent être installées partout sur la Pointe et non seulement dans le clocher de l'église. Il faudra s'assurer qu'aucune autre antenne de télécommunication ne soit permise sur *La pointe claire*.

3.4 Travaux de restauration à effectuer

- **Moulin** : Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ont su préserver le moulin jusqu'à nos jours. Elles en sont fières. Mais présentement, le moulin montre des signes significatifs de détérioration. Des travaux majeurs de restauration sont à entreprendre. En 2005, un comité de négociateurs de la Ville de Pointe-Claire a effectué des démarches auprès de la Fabrique et des Sœurs en ce qui concerne la restauration du moulin. Après sept ans, les négociations n'ont toujours pas abouti.
- **Couvent** : les Sœurs ont rénové leur couvent, mais lorsqu'il sera nécessaire de refaire sa toiture, il serait bien de remettre un toit en tôle comme à l'époque.
- **Église** : La Fabrique a su relever le défi de préserver de façon remarquable l'église, grâce à un appui financier du Fonds du patrimoine religieux du Québec et aux généreux dons des paroissiens qui ont fait leur maximum. Les sommes amassées dans ce contexte témoignent d'efforts remarquables. Mais tout n'est pas fini car il reste 60% du rejointage de la maçonnerie à faire dans les années à venir (5-10 ans ou plus).
- **Presbytère** : La toiture est à refaire en priorité et pour cela, la Fabrique a besoin de 250 000\$ qu'elle n'a pas. Des travaux sont également à effectuer sur la galerie et sur la maçonnerie du presbytère. Il faudrait par ailleurs remettre les fioritures sous la corniche du presbytère qui ont été retirées en 1954.

4. Responsabilités de la Ville dans la constitution d'un site du patrimoine, découlant de la Loi sur le patrimoine culturel

4.1 Développer une vision et des objectifs d'intervention éclairés

Créer un site du patrimoine constitue un premier pas dans la protection d'un patrimoine. Celui-ci devra être suivi de la mise en place de règles et de directives qui assureront que l'objectif visé soit atteint. Pour la formulation de telles règles et directives, il est essentiel que les responsables aient une vision claire de l'avenir qu'ils souhaitent pour les biens à protéger.

Dans le cas du site de *La pointe claire*, nous souhaitons que la Ville de Pointe-Claire prenne le temps de soigneusement s'informer des enjeux et des attentes des propriétaires et citoyens afin qu'elle puisse développer un plan d'action fort et engagé qui fera office de modèle. *La pointe claire*, faut-il le rappeler, est l'élément-phare du patrimoine historique bâti à Pointe-Claire et elle doit donc bénéficier des meilleures conditions de sauvegarde qu'on puisse développer. C'est par ailleurs le premier territoire à faire l'objet d'une désignation de site de patrimoine par la Ville de Pointe-Claire et par conséquent, il faut être conscient que tout règlement développé en conjonction avec ce projet servira par la suite de modèle dans tout autre projet similaire.

En tant qu'organisme qui œuvre depuis plus de 12 ans à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, nous souhaitons que la Ville aille de l'avant en pleine connaissance de cause des richesses historiques et culturelles liées à ce site et qu'elle le fasse avec une vision éclairée des besoins de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine du site. Dans ce contexte, nous souhaitons apporter notre appui à la Ville et mettre à sa disposition nos connaissances et notre expertise en histoire et en patrimoine. C'est pour cette raison que nous présentons le présent mémoire.

4.1.1 Plan de conservation

La Ville de Pointe-Claire, suite à la création du site du patrimoine de *La pointe claire*, devra assumer une part de responsabilités. Pour délimiter ces responsabilités, nous souhaitons qu'elle propose un plan de conservation pour le site du patrimoine.

Pour ce faire, nous suggérons que la Ville :

- Procède à l'engagement d'un expert en patrimoine qui puisse diriger les travaux de conception du plan de conservation ;
- Voit à l'élaboration d'un plan d'intervention basé sur des études (déjà effectuées et/ou à réaliser) historiques, archéologiques et sur le patrimoine bâti (dont une spécifiquement sur le moulin) ;
- Procède à la création d'un Conseil local du patrimoine (distinct du CCU) qui regrouperait des représentants :
 - de la Fabrique ;
 - de la Congrégation de Notre-Dame ;
 - de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ;
 - de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire ;ainsi que
 - un ou des spécialiste(s) en patrimoine ;
 - le maire de Pointe-Claire ou son représentant ;

- le directeur-général de Pointe-Claire ;
- la directrice de l'urbanisme de Pointe-Claire ;
- un ou des citoyens de Pointe-Claire sensible(s) au patrimoine ;
- Voit à l'engagement de spécialistes lors de toute intervention sur le patrimoine bâti, incluant l'engagement d'un expert en architecture lors des restaurations ;
- S'assure que des ententes soient signées avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), par exemple des ententes de type MCC-Ville (Montréal), triennales ou quinquennales, afin d'obtenir du financement pour réaliser des études, la restauration des bâtiments et la mise en valeur du site ;
- Voit à l'élaboration d'un concept efficace et original de mise en valeur du site du patrimoine ;
- S'assure de la tenue de fouilles archéologiques sur le site et d'un traçage au sol.

Dans le cadre de son plan d'intervention, nous suggérons que la Ville de Pointe-Claire porte une attention particulière aux besoins de financement des propriétaires d'immeubles qui se trouvent sur le site du patrimoine de *La pointe claire*. Historiquement, comme il s'agit dans la majorité des cas de bâtiments associés au culte, ce sont les membres de la paroisse de Saint-Joachim qui ont investi dans la création et le maintien des bâtiments et des espaces en cause. À compter du moment où le site deviendra un site du patrimoine reconnu, il sera important de reconnaître que sa sauvegarde se retrouvera dès lors sous la responsabilité de l'ensemble des citoyens de Pointe-Claire.

4.1.2 Implication et contribution financière de la Ville

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel (2012) transfère aux municipalités le pouvoir pour la citation et la gestion des sites du patrimoine. En l'absence d'information complète, ce transfert génère des préoccupations. Lors d'une soirée d'information et de discussion concernant le site du patrimoine *La pointe claire* organisée par la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire le 9 janvier dernier à l'église Saint-Joachim, des administrateurs de la Fabrique et des paroissiens nous ont fait part de leur crainte qu'un tel site du patrimoine vienne alourdir le fardeau (entretien régulier, réparations, assurances et autres) de la Fabrique et ultimement de tous les paroissiens. Ces derniers, qui contribuent déjà grandement à la revitalisation de l'église, s'inquiètent de devoir payer des factures, possiblement plus élevées à cause des enjeux de respect d'intégrité ou toute autre action future exigée par la Ville dans le cadre de la protection du site du patrimoine de *La pointe claire*. Ils craignent par ailleurs que de telles actions puissent être entreprises sans leur consentement. L'avenir du presbytère constitue également une préoccupation pour monsieur le curé. La crainte est que le presbytère puisse un jour passer à des intérêts privés et que la communauté, qui en a assuré la construction et l'entretien, en perde l'usage.

Une part de ces craintes découle du fait que la motion de création d'un site du patrimoine de *La pointe claire* semble avoir été déposée sans qu'il n'y ait eu de consultation préalable avec les responsables de la Fabrique ou les religieuses du couvent. On se questionne donc sur la possibilité que la gestion du site, une fois reconnu comme tel, puisse se faire sans que les propriétaires des bâtiments en cause n'aient droit de parole. Il s'agit là de craintes justifiées dont il sera important de traiter dans les étapes à venir du processus de reconnaissance du site patrimonial de *La pointe claire*, car elles minent l'intérêt de certains citoyens de voir ce patrimoine protégé par un mécanisme gouvernemental.

Ceci étant dit, nous tenons à préciser que l'idée de protéger le patrimoine, de façon générale, est reconnue comme importante par la majorité des gens consultés, sinon par tous. Ce n'est pas l'idée de protéger qui est mise en cause, car tous reconnaissent l'importance patrimoniale de *La pointe claire*, mais bien les moyens qui seront mis en place pour assurer la sauvegarde de ce site et les conditions sous lesquelles la sauvegarde aura lieu. Ce sont là des questions auxquelles nous invitons la Ville de Pointe-Claire à répondre le plus tôt possible, en s'inspirant du *Guide pratique destiné aux municipalités* concernant la Loi sur le patrimoine culturel qui mentionne que : « Ces responsabilités (aux propriétaires) peuvent sembler contraignantes, d'où l'importance de mettre en place des mesures de sensibilisation et d'information, voire financières, avant, pendant et après la citation » (page 15 du Guide).

5. Recommandations à la Ville de Pointe-Claire pour le site du patrimoine de *La pointe claire*

Dans l'esprit de collaboration mentionné plus tôt, visant à faire profiter la Ville de notre expertise et du fruit de nos recherches sur le patrimoine de Pointe-Claire, nous aimerions présenter une série de recommandations que nous avons préparée. Celles-ci concernent la protection de *La pointe claire* et la mise en valeur des richesses patrimoniales qui s'y trouvent.

Nous recommandons donc à la Ville :

5.1 Toponymie

1. Que le nom du site du patrimoine soit : *La pointe claire*. Ce nom remonte aux origines : il était déjà utilisé par les premiers explorateurs qui ont découvert l'Amérique et qui ont remonté le fleuve accompagnés par les Amérindiens. Sachant que les peuples amérindiens nomment souvent les lieux par leur caractéristique physique, il est possible qu'ils utilisaient eux-mêmes ce nom dans leur langue lors de la préhistoire afin de l'identifier. Cette pointe de terre était ainsi un important repère pour les premiers navigateurs et servait déjà à nommer le lieu qui allait devenir Pointe-Claire. Déjà en 1669, Nicolas Perrot, interprète pour le Roi, fait une première mention de *la pointe claire* dans ses récits de voyage. Ce nom nous rappelle que le site est le lieu de la genèse de Pointe-Claire. Nommer le site du patrimoine autrement serait passer sous silence notre histoire.

5.2 Gestion du site

1. Qu'un plan d'intervention détaillé soit établi par la Ville de Pointe-Claire pour la gestion de *La pointe claire*.
2. Qu'une entente soit établie entre la Ville de Pointe-Claire et le MCC en regard de la gestion du site (comme à Montréal) afin d'acquiescer du financement pour réaliser des actions.
3. Que la Ville de Pointe-Claire appuie et assiste les propriétaires (en particulier la Fabrique) lorsque des travaux et des aménagements sont effectués sur des bâtiments et espaces du site du patrimoine et qu'elle contribue financièrement à la réalisation de tels travaux.
4. Que la Ville de Pointe-Claire mandate un expert en patrimoine indépendant pour gérer le site et siéger sur le Conseil local du patrimoine.
5. Que la Ville de Pointe-Claire fasse appel, comme le MCC le recommande, à des groupes de citoyens ou à des Sociétés d'histoire afin de se documenter.
6. Dans l'éventualité où les Sœurs quittent le couvent et déménagent à leur maison-mère à Montréal, que la Ville de Pointe-Claire fasse l'acquisition de la Pointe des Sœurs (couvent et moulin), comme le permet la Loi sur le patrimoine culturel (article 145).

5.3 Mise en valeur

En termes de muséologie, le site du patrimoine de *La pointe claire* comporte un potentiel de développement fort intéressant. Tant par l'intérêt des activités de mise en valeur qui peuvent y être développées (visites guidées, activités éducatives et de médiation, fouilles archéologiques, démonstrations, conférences et autres) que par l'adaptation physique qui pourra être faite de certains bâtiments avec le temps (création d'espaces d'exposition, de formation, de recherche et de rencontre), ce site offre une variété de possibilités de développement culturel et éducatif qui s'inscrit dans la tradition d'utilisation des lieux. Dans ce sens, nous recommandons :

1. Que des efforts concrets de mise en valeur de *La pointe claire* soient étudiés par la Ville de Pointe-Claire et réalisés lorsque les circonstances et les conditions le permettront. Ceux-ci devraient inclure, notamment :
 - La mise sur pied d'un Économusée pour le Moulin ;
 - La conversion du Couvent ou de certaines de ses parties en un musée qui traiterait de la présence et de l'œuvre des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à *La pointe claire*, de l'histoire du moulin et des moulins à vent du Québec en général ainsi que de l'histoire du Village et de la Ville de Pointe-Claire. Une telle institution constituerait un lieu de rencontre pour les citoyens de Pointe-Claire qui pourrait remplir un rôle comparable à celui d'une salle paroissiale. Elle serait appelée à devenir pour l'histoire à Pointe-Claire ce que le Stewart Hall est pour le domaine des arts et le Complexe sportif pour les sports.

Dans la mesure où le patrimoine bâti de *La pointe claire* fait partie de l'ensemble plus large que constitue les bâtiments patrimoniaux du Village de Pointe-Claire, on doit faire mention ici du projet de Centre patrimonial dans la Maison Antoine-Pilon que cherche à implanter la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire. Ce centre, lorsqu'il verra le jour, accordera bien entendu une place d'honneur aux efforts de mise en valeur des bâtiments de *La pointe claire*. Par ses visites guidées du moulin et de ce site en général, la Société joue déjà un rôle non négligeable dans ce sens.

2. Qu'un marquage au sol soit effectué (pour le fort, les première et deuxième églises, le cimetière, le premier couvent, l'école des garçons, etc.) afin de mettre en lumière des éléments disparus de notre patrimoine bâti.
3. Que des panneaux d'interprétation soient mis en place sur *La pointe claire*.⁶
4. Que l'intérieur de l'église Saint-Joachim soit cité, afin de le protéger.
5. Que le terrain autour de l'église soit considéré comme un cimetière, qu'on l'identifie comme tel et qu'on y fasse un mémorial afin de se souvenir des 5000 corps qui sont toujours inhumés sur ce site.
6. Que la restauration du moulin de Pointe-Claire soit effectuée selon les règles de l'art, afin de le rendre à nouveau fonctionnel et de lui redonner son aspect d'origine. Des recherches devront être effectuées sur le mécanisme du moulin afin de retrouver le savoir-faire d'antan nécessaire à sa remise en ordre.
7. Qu'on charge un architecte d'établir le carnet de santé de l'église Saint-Joachim.

⁶ Quatre panneaux d'interprétation concernant les éléments de *La pointe claire* existent déjà et sont disponibles.

8. Que la restauration de l'église Saint-Joachim soit complétée, notamment en ce qui concerne les joints de mortier, qui sont à refaire à 60% d'ici 5 ou 10 ans.
9. Que les corniches de 1913 du presbytère, retirées en 1954, soient remises en place lors des prochaines réparations de la toiture.
10. Que la Croix des Missionnaires soit reconnue comme un bien patrimonial et préservée comme telle, comme c'est le cas à l'Île-Bizard et avec de nombreuses croix de chemin ailleurs au Québec.

5.4 Actions concrètes pour assurer l'harmonie avec le milieu

Depuis toujours, le site de *La pointe claire* est un lieu de rencontre où il fait bon se retrouver pour profiter du grand air et apprécier la beauté du paysage que nous offre le lac Saint-Louis. Au cours des derniers 300 ans, des générations successives d'habitants ont investi temps, efforts et argent pour y installer des bâtiments voués principalement aux célébrations du culte et à l'éducation. Ce faisant, ils ont créé un site qui, tout en continuant d'être un lieu de rencontre, est devenu un symbole identitaire et une source de fierté pour tous les citoyens. *La pointe claire*, avec son moulin (emblème de la ville du même nom), est aujourd'hui un héritage cher à une communauté toute entière et un bien patrimonial qu'elle est en droit de considérer comme le sien. Pour maintenir l'harmonie avec le milieu, il sera important de s'assurer que le site reste toujours un bien communautaire, hors de portée de tout promoteur ou intérêts privés.

Dans la mesure du possible et dans le respect de l'histoire de *La pointe claire*, on verra aussi à en améliorer l'esthétique et l'accès.

Pour qu'il en soit ainsi, nous recommandons :

1. Qu'aucune nouvelle construction ne se fasse ni qu'aucun condominium ne se retrouve jamais sur *La pointe claire*.
2. Que des mesures soient prises afin de minimiser la présence de véhicules motorisés sur *La pointe claire*, notamment par le retrait d'une partie asphaltée.
3. Qu'on interdise l'installation de toute antenne de télécommunication sur ce site à l'exception de l'intérieur du clocher de l'église.
4. Qu'on retire la clôture *Frost* installée devant l'église.
5. Qu'on procède à l'enfouissement des fils électrique sur *La pointe claire*.
6. Que l'on améliore les infrastructures et que l'on préserve le cadre bâti des deux chemins qui donnent accès à *La pointe claire*, soit les rues Sainte-Anne et Saint-Joachim, en améliorant entre autres l'état de leurs chaussées et de leurs trottoirs.
7. Qu'on voit à ce qu'une piste cyclable passe devant l'église et rejoigne ensuite la Route verte.

5.5 Recherche

L'expérience nous a appris à la Société que notre efficacité dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine dépend directement de la qualité des informations que nous réussissons à recueillir. Celles-ci doivent nécessairement être pertinentes, le plus complètes possible et bien adaptées aux défis qui nous sont posés. Face aux différents besoins que supposent la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur d'un site du patrimoine aussi complexe que celui de *La pointe claire*, nous pensons que les besoins en recherche de qualité seront tout particulièrement importants. Dans ce sens, nous recommandons :

1. Que des firmes d'experts soient mandatées afin de faire des études et de poursuivre les recherches dans les domaines :
 - De l'histoire ;
 - De l'archéologie ;
 - Des plans et données architecturales (portant sur les aspects d'origine des bâtiments).
2. Qu'une étude en rapport avec le moulin soit également réalisée afin d'établir quels étaient les mécanismes d'origine intérieur et extérieur de celui-ci
3. Qu'une étude soit réalisée afin de documenter l'évolution de l'école Marguerite-Bourgeois en vue d'identifier les besoins qui pourraient exister de restauration de certaines de ses composantes extérieures.
4. Que soient enclenchées des recherches portant sur la vocation à venir du couvent, après le départ des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Ces recherches devraient s'assurer d'impliquer les religieuses elles-mêmes, la Fabrique qui en est le propriétaire, de même que notre Société et des représentants de la communauté.
5. Que des recherches spécifiques visant la mise en valeur des différentes composantes du site du patrimoine de *La pointe claire* (moulin, croix des missionnaires, église, presbytère, école, cimetière, données archéologiques, etc.) soient réalisées.

5.6 Actions pour assurer l'intégrité historique et architecturale de *La pointe claire*.

Il est d'usage lors de l'adoption de mesures de sauvegarde de site du patrimoine de déterminer une époque cible en fonction de laquelle seront faites les interventions futures sur les bâtiments et autres éléments faisant partie du site. Habituellement, cette date correspond à l'époque de construction et d'aménagement des sites considérés. Dans le cas de *La pointe claire*, déterminer une telle date pose problème, car on a affaire à des bâtiments qui datent de périodes fort distinctes les uns des autres. Toute décision prise dans ce dossier devra s'appuyer sur une bonne documentation et prendre en considération l'ensemble du vécu de la Pointe.

À titre d'exemple de la complexité des questions qui attendent les gestionnaires du futur site patrimonial de *La pointe claire*, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Qu'aucun arbre ne soit planté dorénavant autour du moulin ; *La pointe claire* était naturellement dénudée d'arbres à l'époque de la construction du moulin et il serait donc souhaitable qu'il n'y ait éventuellement aucun arbre autour du moulin pour assurer son bon fonctionnement.
2. Que soit respectée l'intégrité architecturale initiale de la construction lors de toute intervention sur un bâtiment patrimonial de *La pointe claire*. Suite à 12 ans de recherche, notre Société possède des plans, des photos et de l'information historique que nous apprécierions pouvoir mettre à contribution au service de la sauvegarde des biens patrimoniaux de *La pointe claire*.
3. Que soit retirée en temps opportun la maison de briques rouges du bedeau construite en 1954.
4. Que l'avenir des deux ailes du couvent construites en 1963 soit pris en considération, en tenant compte à la fois des enjeux de reconstitution du contexte historique et des besoins d'espaces qu'entraînerait la création éventuelle d'une institution muséale dans le couvent. Il y a ici une réflexion de fond à faire en matière de sauvegarde de patrimoine pour déterminer de quelle façon les besoins et les intérêts de la communauté de Pointe-Claire seraient les mieux servis.

6. Conclusion

La citation d'un site du patrimoine à *La pointe claire* par la Ville de Pointe-Claire est une intervention très importante et positive et nous saluons ce geste. Mais ce n'est qu'une première étape. En pensant aux étapes à venir, nous aimerions que la Ville tienne compte des idées et des recommandations soulevées dans ce mémoire.

Nous souhaitons :

- Que la Ville aille de l'avant et implique les propriétaires de bâtiments de *La pointe claire* et la Société dans l'élaboration d'un plan de conservation fort et efficace, avec une vision éclairée et des actions concrètes qui assureront la bonne gestion de ce site du patrimoine.
- Que la Ville prenne en considération ses responsabilités en se donnant les moyens de bien gérer ce site : par de l'expertise, du financement et des partenariats.
- Que la Ville mette sur pied, idéalement en collaboration avec la Société, un concept efficace de mise en valeur du site du patrimoine, en termes de muséologie, d'interprétation et de restauration du patrimoine bâti.
- Que la gestion du site du patrimoine soit faite en harmonie avec son milieu naturel, humain et urbain.
- Que la création de ce site du patrimoine s'accompagne d'efforts de recherche et d'études commandées à des experts en histoire, en patrimoine bâti, en archéologie et en sciences permettant, entre autres, d'établir le fonctionnement d'origine du moulin et de clarifier la vocation à venir des bâtiments sur le site, particulièrement celle du presbytère et du couvent.
- Que la Ville fasse le nécessaire afin d'assurer l'intégrité architecturale et historique de *La pointe claire* en tenant compte des connaissances et de l'expertise acquise lors de ces études.
- Que la vocation d'origine des bâtiments de *La pointe claire* soit préservée et que le moulin chante à nouveau.
- Qu'advenant un changement de vocation pour le presbytère ou le couvent, la nouvelle vocation adoptée demeure éducative et communautaire, afin que soit servie la mise en valeur de leur histoire respective et non des intérêts privés.

La pointe claire est un exemple unique d'aménagement d'un territoire où est préservé un ensemble exceptionnel de bâtiments d'une grande richesse historique. Nous souhaitons que ce site du patrimoine rende hommage à cette importance historique et qu'il devienne, comme tous l'espèrent, un lieu de mise en valeur de l'histoire et d'interprétation du patrimoine bâti que nous ont légué les générations passées de citoyens de Pointe-Claire. Il nous appartient de s'assurer que ce précieux legs soit transmis le plus intact possible aux générations à venir, continuant ainsi de faire le lien entre le passé, le présent et l'avenir.

Annexe

Réalisations de la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire

Depuis l'an 2000, la Société a été impliquée dans :

- La sauvegarde de l'intégrité architecturale de *La pointe claire*
- La sauvegarde de trois maisons patrimoniales
- La création de la murale de l'Épicerie du Village (volet historique) en 2011

La Société a réalisé :

- Des visites guidées patrimoniales de Pointe-Claire
- Plusieurs interventions dans les médias
- La création d'un fonds de 3 000 photos anciennes
- Des expositions
- Des conférences
- La rédaction d'articles historiques publiés dans différents journaux
- La création et la mise en place d'un outil pédagogique, historique et architectural (brochure et guide de l'élève) sur le Village de Pointe-Claire pour les classes de cinquième du primaire
- La publication de la brochure historique *À la Pointe Claire* en 2005
- La *Mission de recherche sur les moulins à vent en France, été 2006* ; 10 semaines, 10 000 km parcourus, 70 moulins à vent faisant farine visités, 37 heures d'entrevues avec des spécialistes :
 - Rapport préliminaire de la Mission (119 pages)
 - Transcription de 37 heures d'entrevues audio et vidéo (445 pages)
 - Rapport-synthèse de la Mission (65 pages)
- La *Tournée des moulins à vent du Québec, été 2007* en compagnie de deux experts de France : Chris Gibbings, molinologue et Thierry Croix, charpentier de moulin
- La journée : *Visites et conférences sur les moulins à vent* en collaboration avec Icomos Canada
- La transcription de 1 850 actes notariés concernant les moulins du Québec
- La transcription de plus de 2 000 actes notariés concernant Pointe-Claire depuis 1672
- Des recherches sur l'histoire de Pointe-Claire dans différents centres d'archives
- L'archivage de l'ensemble des documents amassés par la Société
- Le dépôt d'un mémoire auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
- La rédaction et publication de 15 articles sur notre patrimoine dans les médias
- La création du site Internet www.patrimoinepointeclaire.org
- L'achat et la restauration des meules pour le moulin de Pointe-Claire mesurant 1,95 m par 35 cm, pesant 2 tonnes chaque et provenant de la Ferté-sous-Jouarre en France (la réception officielle des meules s'est faite le 17 juillet 2010)
- La production d'une brochure intitulée *Le moulin de Pointe-Claire 1710-2010* (le lancement de la brochure a eu lieu le 19 septembre 2010)

- La rédaction et la présentation d'un mémoire sur le plan d'urbanisme de Pointe-Claire en 2010
- La production de calendriers historiques depuis 2010.
- La production du calendrier historique de Pointe-Claire de 2011, distribué à 13 451 foyers grâce au partenariat avec le Comité du Centenaire de Pointe-Claire
- L'évènement *Des photos qui nous parlent* en 2011
- Une étude de faisabilité pour le Centre patrimonial de Pointe-Claire – maison Antoine-Pilon (avec l'aide financière du CLD) en 2012

La Société a sensibilisé les instances municipales aux besoins de :

- Procéder à un inventaire et des fouilles archéologiques sur le territoire de Pointe-Claire
- Réaliser conjointement par la Ville de Pointe-Claire et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec des études sur l'histoire et l'architecture de Pointe-Claire
- Faire une étude de faisabilité pour la restauration du moulin à vent de Pointe-Claire
- Allouer dans le budget de la Ville de Pointe-Claire un montant de 500 000 \$ pour la restauration du moulin pour les phases 1 et 2
- Procéder à la création d'un site du patrimoine de *La pointe claire* (demande faite en septembre 2005).

La Société a créé :

- La *Société Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de l'Ouest-de-l'Île* en 2002
- L'*Association des Moulins du Québec* en 2007
- Le comité des Amis de la maison Antoine-Pilon en 2012.

En plus, la Société a :

- Participé à l'évènement Opération Patrimoine Architectural de Montréal (OPAM) depuis 2005
- Embauché et supervisé à ce jour de plus de 25 étudiant(e)s provenant de divers secteurs de recherche (histoire, archivistique, anthropologie)
- Collaboré à de nombreuses études universitaires sur notre patrimoine
- Préparé le présent mémoire sur le futur site du patrimoine de *La pointe claire*.

La Société travaille actuellement à :

- Un projet de livre historique : *Pointe-Claire 1713-2013*
- La création du Centre patrimonial de Pointe-Claire – maison Antoine-Pilon